



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 ou 01.53.18.00.69 ou

01.53.18.01.73

Site : www.cgc-dgfiip.info

Adresse mail : cgc.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

FLASH INFOS

29 Mars 2017

CONVOCATION D'UN GT CADRES SUPERIEURS : CALENDRIER DES MOUVEMENTS COMPTABLES.

L'administration a convoqué un groupe de travail envisageant des modifications sur les mouvements comptables et un mouvement administratif (IDIV). La réunion se tiendra le 5 avril 2017.

Propositions d'évolutions pour 2018 :

L'administration formule un constat sur la situation actuelle : chaque année, il existe 4 mouvements comptables répartis sur 2 CAP et deux mouvements administratifs, un pour les IP et un pour les AFIPA. Elle considère que ce calendrier génère une forte logistique des services RH locaux et centraux. Par ailleurs, elle estime que ce calendrier est préjudiciable pour faire face aux vacances d'emplois.

L'administration formule donc les propositions suivantes :

- ⇒ passer de **2 mouvements comptables à un seul mouvement annuel (dès le mouvement 2018)** ;
- ⇒ maintien d'une dissociation C1 et C2/C3 à l'heure actuelle mais, « à terme », une simultanéité de traitement des mouvements en CAP C1 et CAP C2/C3 ;
- ⇒ **dissociation du mouvement IDIV** avec création d'un mouvement administratif distinct ;
- ⇒ **mouvement local comptable à l'initiative du Directeur, en amont** des mouvements nationaux (**dès 2019**). « Avec l'accord » des cadres concernés, le Directeur pourrait en local, uniquement à équivalence :
 - muter un cadre comptable sur une vacance locale (existante ou certaine) ;
 - permuter deux cadres comptables sur un poste de même catégorie (C1, C2 et C3). L'administration précise ne pas vouloir tenir

compte du niveau de responsabilité du poste C2 ou C3, et ne propose pas de garanties indemnitaires en cas de changement interne.

- repositionner un cadre en garantie suite à reclassement/déclassement, en poste ou en surnombre, sur un poste vacant de sa catégorie ;

Les promotions demeurent de la seule compétence de la DG. En mouvement local, aucune durée de séjour ne sera opposable aux cadres.

Mouvements administratifs IP et AFIPA inchangés.

Recensement de vos positions :

Nous vous proposons de nous faire remonter vos observations **avant le mardi 4 avril** sur les changements « proposés », afin de finaliser nos positions. Merci d'étayer vos positions « Pour » ou « Contre » :

Rubrique 1/ => Pour/Contre un mouvement comptable annuel (CAP mouvement C1 décembre N – 1 et CAP C2/C3 mi-février année N) ?

Rubrique 2/ => Pour/Contre un mouvement dissocié dans le temps entre CAP C1 et CAP C2/C3 ?

Rubrique 3/ => Pour/Contre un mouvement dissocié comptable/administratif pour les IDIV ?

Rubrique 4/ => Pour/Contre un mouvement local organisé à la discrétion du Directeur ?

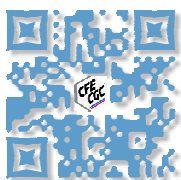
Rubrique 4 bis/ => Pour/Contre un mouvement local permettant de permutation des postes **de la même catégorie** dont le niveau indemnitaire n'est pas le même ?

Rubrique Divers => Thèmes que vous souhaiteriez voir abordés ; vos autres propositions.

*
* *

Ce groupe de travail est l'occasion de vous faire entendre et de participer à la défense de vos métiers.

Pour faire entendre votre voix, soutenez notre action et inscrivez-vous sur nos listes de diffusion « sympathisants ».



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.
Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à
cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr